

## **Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 23/2021 :**

### **L'Abbatiale de Payerne candidate à la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco « Cluny et les sites clunisiens européens »**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis 23/2021 était composée de Mmes et MM :

- Pernet Isabelle
- Rodrigues Arnelas Jessica
- Savary Sandra en remplacement de Binggeli Malgorzata
- Hass Yannick
- Kocher Adrian
- Sauterel Bertrand
- Le soussigné, confirmé en début de séance dans sa fonction de Président-Rapporteur

Elle s'est réunie une seule fois, le mercredi 21 octobre 2021. Au cours de la séance, Monsieur Edouard Noverraz, Municipal, nous a rejoints afin de répondre à toutes nos questions. Nous le remercions ici pour sa disponibilité et ses explications passionnées.

#### **1. Préambule**

Chacune et chacun d'entre nous ici est sensé connaître les bases de l'histoire de notre Abbatiale et de son site historique. Pour celles et ceux qui n'en sont pas sûrs, le préambule du préavis en est un excellent résumé, nous n'y reviendrons donc pas dans ce rapport.

Lors de sa séance, la commission s'est plutôt penchée et intéressée à des aspect un peu plus « triviaux » à savoir les côtés pratiques, techniques, politiques et financiers de cette « candidature à la candidature », qu'à des fins de simplification nous appellerons simplement « candidature » dans le présent rapport.

#### **2. Analyse**

##### **2.1 Généralités**

Il est utile de répéter ici que ce n'est pas Payerne qui fait cavalier seul dans cette candidature, mais que c'est la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (ci-après FESC) qui en est le maître d'œuvre. Cette FESC regroupe environ 200 sites potentiels, chacun pouvant se présenter à la sélection. Il n'y a pas, non-plus, de limitation ou de « numéris clausus ». Chaque site intéressé a ses chances, en fonction de son potentiel et de ce qu'il peut apporter au rayonnement du mouvement clunisien.

Il y a actuellement 13 sites en Suisse. Les deux plus importants étant Payerne et Romainmôtier. Ainsi que mentionné dans le préavis, ces sites sont en train de se regrouper au sein d'une Fédération Suisse des Sites Clunisiens (FSSC) afin de pouvoir parler d'une même voix et ainsi augmenter leur poids auprès des différentes instances historiques et politiques.

Payerne est membre de la FESC depuis 1995 et sera très présente dans la FSSC dont la présidence sera attribuée à notre Municipal Edouard Noverraz.

Pour information, la cotisation annuelle à la FESC se monte à € 1'800.- par an. Il est à noter ici que tous les montants et dépenses mentionnés dans le préavis 23/2021 et le présent rapport sont compris dans la demande de crédit de Fr 40'000.- figurant à l'article 2 des conclusions municipales.

De même, bien que la Municipalité ait déjà déposé la candidature de Payerne auprès de la FESC, elle peut être retirée en tout temps, par exemple en cas de refus du préavis par notre Conseil.

## **2.2 Apports et contraintes pour Payerne**

Il ne faut pas forcément attendre une énorme masse de touristes supplémentaire suite à cette candidature, ce n'en est pas forcément le but. Ce but est plutôt de faire rayonner Payerne et notre Abbatale loin à la ronde, de préserver ce qui a été fait, de montrer notre fierté d'avoir un joyau pareil au sein de notre commune. De participer à une action culturelle à travers toute l'Europe.

En contrepartie, il nous appartiendra de faire vivre le site, de l'entretenir et de participer à certains événements à Cluny. L'Abbatale doit rayonner.

Si la candidature devait être acceptée, puis la candidature de la FESC auprès de l'UNESCO aussi, rien ne serait acquis. L'UNESCO et la FESC réévalueront les dossiers périodiquement. Il nous appartiendrait alors de tout faire pour garder ce titre en continuant les actions faites pour l'obtenir.

Un point noir relevé par la commission, plusieurs pages des sites internet concernant Cluny et la candidature ne sont pas à jour et mentionnent, par exemple, que notre Abbatale est « fermée au public durant les travaux et que la réouverture est prévue courant 2020... ». La tenue à jour et la correction des informations publiées sur internet sont importantes !!

## **2.3 Les chances de Payerne d'être retenu**

Ces chances sont très grandes, même s'il ne faut jamais préjuger de rien. Comment pourrait-on ignorer la plus grande église romane de Suisse ? D'autant plus que, contrairement à d'autres, la ville s'efforce de faire vivre le site par le biais d'animations, spectacles ou autres expositions. Le parcours muséal permanent en est aussi un très bon exemple.

Le préavis nous apprend aussi que Romainmôtier est devenu « Partenaire de la candidature UNESCO » par le biais d'une contribution volontaire exceptionnelle de € 5'000.- qui pourrait donner une plus grande chance à leur candidature. Payerne pense sérieusement en faire de même, pour le même montant, qui serait toujours, comme mentionné plus haut, compris dans le crédit demandé.

## **2.4 Soutien politique**

La brochure FESC de lancement de la candidature distribuée aux membres de la commission montre que beaucoup de collectivités publiques françaises soutiennent leurs sites. Actuellement, au niveau Suisse, il n'y a rien de concret. Néanmoins, une délégation des sites vaudois doit rencontrer le Conseil d'Etat pour en discuter. S'il n'y a pas de soutien financier, il devrait tout de même y avoir un soutien « moral » politique du canton. Il en sera de même au niveau fédéral, après la constitution de la FSSC qui permettra à tous les sites suisses de parler d'une seule voix (Est-il besoin de rappeler que ce sera celle de notre Municipal ?).

Soulignons quand même que le canton et la confédération ont déjà largement soutenu la commune dans le cadre des travaux de restauration et de conservation.

## **2.5 Qui décide ?**

Le choix final des sites retenus sera fait par le comité de candidature, une équipe mixte franco-hispano-portugaise de six personnes. Tous fins connaisseurs soit de Cluny par le biais de la FESC soit de l'UNESCO par leur participation à d'autres candidatures. En cas d'acceptation de ce préavis et s'il devait arriver que la candidature de Payerne ne soit pas retenue (ce qui, au vu du point 2.3 du présent rapport serait une énorme surprise, désillusion et déception) rien ne serait définitivement perdu. Il nous resterait la possibilité de devenir ce qu'ils appellent un « site associé », sorte de « viennent-ensuite », statut permettant de rejoindre le groupe plus tard, au gré des éventuels départs ou en corrigeant ce qui a empêché une sélection initiale.

## 2.6 Pourquoi un préavis ?

Même si les compétences de la Municipalité lui permettent des dépenses jusqu'à Fr. 50'000.- sans consulter notre Conseil, le choix a été fait de passer par le biais d'un préavis. Ceci, à la fois car on opère un prélèvement sur un fond de réserve, et car la FESC demande que les candidatures obtiennent le soutien des autorités politiques de leurs villes. Après celles de la Municipalité, du comité directeur de l'ASAP, de son assemblée générale, l'acceptation par notre Conseil sera donc un signal fort pour l'équipe de sélection.

## 3. Conclusions

En cas d'acceptation de ce préavis, c'est un travail de longue haleine qui attend Payerne dans cette candidature. Le Municipal Noverraz s'est donc engagé à nous tenir informé de l'avancée du dossier par le biais des communications de la Municipalité. Nous l'en remercions d'avance.

Vous l'aurez compris à la lecture de ce rapport, la commission est unanime pour vous recommander d'accepter le préavis. L'aventure que représente cette candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO ne peut être que bénéfique à notre ville. Faire partie des sites « candidats à la candidature » semble une évidence pour les commissaires. Payerne est l'un des plus importants sites clunisiens du pays. Nous vivons au pied de la plus grande église romane de Suisse qui vient d'être magnifiquement restaurée et rénovée. Elle est présentée dans un écrin magnifique, que les équipes d'animations et d'exploitations s'efforcent d'animer et de faire vivre jour après jour.

Le crédit demandé ne semble pas être excessif en fonction de ce que le rayonnement du mouvement clunisien peut nous apporter, ce d'autant plus que certains montants, déjà régulièrement dépensés dans le cadre de la participation de Payerne à ce mouvement, y seront dès lors intégrés.

En conclusion de la conclusion, et pour paraphraser trivialement un citoyen rencontré dans la rue par le Municipal Noverraz, « On n'a pas dépensé Fr. 20'000'000.- dans l'Abbatiale pour ne rien en faire après ». Nous vous proposons donc de voter les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

**Vu** le préavis n° 23/2021 de la municipalité, du 6 octobre 2021 ;

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

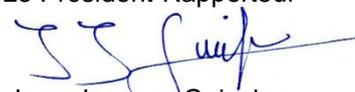
### DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches visant à inscrire Cluny et les sites clunisiens au patrimoine mondial de l'Unesco ;

**Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à procéder au versement d'une participation sur 3 ans d'un montant total de Fr. 40'000.-, financée par les liquidités courantes, à porter au compte de fonctionnement et compensée par un prélèvement de Fr. 40'000.- sur le fonds de réserve n° 9.282.1500 « culturel et sport ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la commission,  
Le Président-Rapporteur

  
Jean-Jacques Guisolan